

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE
COUPE DU GERS U17 « Jean-François WEIMAR »
Saison 2022-2023

SPECIFICITES DE LA COUPE DU GERS « Jean-François WEIMAR » :

- Pratique: 11 X 11
- Aire de jeu: terrain entier
- Temps de jeu 2 X 45'
- Ballon: Taille 5
- Licenciés: U17, U16, U15 - **Participation des U18 interdite en Coupe du Gers**
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à une séance de tirs au but (5)

ORGANISATION DE LA COUPE DU GERS :

- Samedi 08 mai : cadrage
- Samedi 27 mai : ¼ de finale
- Samedi 03 juin : ½ finale sur un même site défini par le District
- Samedi 10 juin : finale à Auch

En cas d'arrêt municipal, les rencontres seront automatiquement inversées, si le terrain adverse et praticable, ou reprogrammées dès le mercredi qui suit sur l'un des deux terrains praticables.

DIVERS :

- Les différents matchs de la Coupe du Gers seront régis par la FMI. Le club recevant devra fournir une tablette le jour du match et devra avoir à disposition une feuille de match au format papier en cas de dysfonctionnement de la FMI.

CAS NON PREVUS:

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité Directeur du District.